



**Commune
de Finhaut**

Tél. +41 (0)27 768 12 10
Fax +41 (0)27 768 14 10
commune@finhaut.ch
www.finhaut.ch

VOTATIONS FEDERALES

L'Assemblée primaire de la Commune de Finhaut est convoquée pour le 18 juin 2023, à la maison communale, selon l'horaire ci-dessous, à l'effet de se prononcer sur :

VOTATIONS FEDERALES relatives :

- Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises) (FF 2022 3216);
- Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) (FF 2022 2403);
- Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (RO 2022 817).

Horaire des scrutins :

Dimanche 18 juin 2023

de 11h00 à 12h00

Le vendredi précédant le scrutin, soit le vendredi 16 juin 2023 le bureau communal sera exceptionnellement ouvert de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Vote anticipé : supprimé.

Vote par correspondance :

Actuellement la possibilité de voter par correspondance est offerte à tous les citoyens.

Au surplus, nous vous communiquons que si vous votez par correspondance vous pouvez :

1. Poster votre enveloppe de transmission (une seule par électeur) ou
2. Déposer votre enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal dès ce jour, et jusqu'au vendredi 16 juin 2023 à 17h00. Vous pouvez aussi porter les enveloppes de transmission de tierce personne à part la vôtre.

Finhaut, le 2 septembre 2022

L'Administration communale